



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue au Centre de services d'Aylmer, 115, rue Principale, Gatineau, Québec, le mardi 8 mars 2005 à 17 h 00 à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absent monsieur le maire Yves Ducharme, président.

**CE-2005-275**      **SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 8 MARS 2005**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité désigne le Centre de services d'Aylmer situé à la Places des Pionniers pour siéger le 8 mars 2005.

Adoptée

**CE-2005-276\***      **AUTORISATION - VENTE DE GRÉ À GRÉ - ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 30 720 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau émettra une série d'obligations, soit une obligation, en vertu des règlements numéros :

**Ex-Communauté urbaine de l'Outaouais**

316 et 588

**Ex-Ville Buckingham**

0084-00-99, 0057-00-97, 0063-00-98, 0064-00-98, 0070-00-98, 0079-00-99, 0083-00-99;

**Ex-Ville de Gatineau**

498-88, 512-88, 532-89, 534-89, 538-89, 540-89, 541-89, 542-89, 545-89, 549-89, 553-89, 555-89, 692-91, 730-92, 749-92, 754-92, 775-93, 777-93, 784-93, 785-93, 786-93, 824-94, 825-94, 829-94, 831-94, 836-94, 852-94, 857-94, 919-96, 959-97, 963-97, 970-97, 971-97, 975-97, 985-98, 991-98, 998-98, 1007-99 et 1017-99

**Ex-Ville de Hull**

1471, 1979, 1982, 1991, 2017, 2032, 2038, 2067, 2077, 2081, 2397, 2591, 2595, 2616, 2640, 2646 et 2660

**Ex-Ville de Masson-Angers**

22, 269-93, 279-94, 326-99 et 328-99

**Nouvelle Ville de Gatineau**

2-2001, 33-2002, 139-2003, 147-2003, 199-2004, 201-2004 et 208-2004

**CONSIDÉRANT** l'offre décrite ci-dessous présentée par l'agence sous la gérance de la Financière Banque Nationale pour une émission d'obligations de 30 720 000 \$ :

| <b>ESCOMPTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>TAUX</b> | <b>ÉCHÉANCE</b> | <b>LOYER</b> |
|-----------------|----------------|-------------|-----------------|--------------|
| 98,465308       | 2 797 000 \$   | 2,60 %      | 2006            | 4,3063       |
|                 | 2 890 000 \$   | 2,65 %      | 2007            |              |
|                 | 3 005 000 \$   | 3,05 %      | 2008            |              |
|                 | 3 082 000 \$   | 3,35 %      | 2009            |              |
|                 | 6 945 000 \$   | 3,65 %      | 2010            |              |
|                 | 1 458 000 \$   | 3,90 %      | 2011            |              |
|                 | 1 516 000 \$   | 4,10 %      | 2012            |              |
|                 | 1 577 000 \$   | 4,30 %      | 2013            |              |
|                 | 1 640 000 \$   | 4,45 %      | 2014            |              |
|                 | 5 810 000 \$   | 4,55 %      | 2015            |              |

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil ce qui suit, à savoir :

1. Demander au ministre des Affaires municipales, conformément à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes*, d'autoriser la Ville de Gatineau à vendre de gré à gré à un syndicat de preneurs fermes dirigé par la Financière Banque Nationale les obligations au montant de 30 720 000 \$ datées du 30 mars 2005, le tout suivant les termes et conditions prévus à l'offre présentée;
2. Demander d'habiliter le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'offre mentionnée à l'article 1 sur réception de l'autorisation du ministère des Affaires municipales;
3. Demander au chef de file de mandater la Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée pour l'inscription en compte de cette émission d'obligations de 30 720 000 \$;
4. Autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le trésorier ou en son absence l'assistant-trésorier à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

De plus, ce comité recommande au conseil ce qui suit :

- La Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée agissant à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur d'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des adhérents, est autorisé à agir comme agent financier authentificateur, comme décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée.
- La Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée procédera au transfert de fonds, conformément aux exigences légales de l'obligation et à cet effet, le trésorier ou l'assistant-trésorier est autorisé à signer le document requis pour le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinés aux entreprises ».

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

\*\*\* Madame la conseillère Louise Poirier dénonce un potentiel conflit d'intérêt pécunier dans le projet de résolution sur la soumission 2004 SP 268 – Hervé Pomerleau inc. – Complexe aquatique – 4 643 687 \$ et conséquemment elle s'abstient de participer à la discussion et à l'adoption de cet item.

CE-2005-277\* SOUSSION 2004 SP 268 - HERVÉ POMERLEAU INC. - COMPLEXE AQUATIQUE - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 4 643 687 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce comité recommande au conseil d'adjuger, sur confirmation d'une entente de cession de terrain à la Ville de Gatineau, le contrat à la firme Hervé Pomerleau Inc., 110-240, rue Catherine, Ottawa, Ontario, K2P 2G8, pour la conception-construction d'un complexe aquatique dans le secteur de Buckingham en incluant l'option B "Système de désinfection à générateurs de chlore", le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 février 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE          | MONTANT                       | DESCRIPTION  |
|----------------|-------------------------------|--|
| Futur FDI      | 4 361 089,23 \$               | Construction – Complexe aquatique secteur Buckingham |
| 04-13493       | <u>282 597,77 \$</u>          | TPS à recevoir ristourne                             |
| <b>Total :</b> | <b><u>4 643 687,00 \$</u></b> |  |

Le trésorier est autorisé à puiser à même le surplus affecté – projets collectifs la somme de 2 500 000 \$ et à même le surplus accumulé non-affecté la somme de 1 861 089,23 \$ afin de donner suite à la présente.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2005-278 PARTICIPATION DE MADAME JOCELYNE HOULE À UNE ACTIVITÉ DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME - 8 MARS 2005 - 46,01 \$

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame Jocelyne Houle à participer à une activité dans le cadre de la Journée internationale de la femme le 8 mars 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 46,01 \$ à l'ordre des Hebdos Transcontinental, à l'attention de madame Marlène Gosztanyi, 435, avenue de Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2G8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE     | MONTANT  | DESCRIPTION                            |
|-----------|----------|--|
| 11100-312 | 46,01 \$ | Conseil municipal frais représentation |

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

Adoptée

**CE-2005-279\***

**NOMINATION DE MADAME ANNIE CROUSSET AU POSTE DE GREFFIER À LA COUR MUNICIPALE, SERVICES JURIDIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de greffier à la Cour municipale, Services juridiques est vacant depuis le 4 octobre 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** le processus de dotation du poste de greffier à la Cour municipale est complété :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil la nomination de madame Annie Crousset au poste de greffier à la Cour municipale, Services juridiques.

La date d'entrée en fonction de Mme Crousset sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Crousset est établi conformément à la politique salariale et recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, soit la classe salariale 6, échelon 5.

Mme Crousset est assujettie à une période d'essai de 12 mois.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-115.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2005.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2005-280\***

**CESSION DE TERRAIN PAR LA COMMISSION SCOLAIRE AU COEUR-DES-VALLÉES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE ET MANDAT DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées souhaitent collaborer à la construction d'une piscine dans le secteur de Buckingham;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées a offert, moyennant certaines conditions, de céder à la Ville un terrain pour la construction de la piscine et un autre à des fins de parcs;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties désirent permettre l'utilisation réciproque de leurs équipements et établir des modalités d'utilisation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

1. d'accepter la cession par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées d'une partie du lot numéro 8A, rang 4, Canton de Buckingham d'une superficie approximative de 10 000 m<sup>2</sup>;
2. d'accepter la cession du lot numéro 12B-101, rang 3, Canton de Buckingham d'une superficie de 17 725,25 m<sup>2</sup> (terrain Beauchampville);
3. de demander à la Commission scolaire un droit de possession préalable des terrains à compter de la date de la présente résolution;
4. d'accorder à la Commission scolaire un droit d'acquisition de 1<sup>er</sup> rang dans l'éventualité d'une cession de la piscine et de son stationnement;
5. de s'engager à construire sur le terrain cédé par la Commission scolaire (partie du lot numéro 8A, rang 4, Canton de Buckingham) et situé à proximité de l'école secondaire Hormisdas-Gamelin, une piscine intérieure de 25 m et un stationnement de 150 places.

Les frais de subdivision et les frais pour les actes donnant suite à la présente sont à la charge de la Ville.

M<sup>c</sup> Serge Charbonneau est mandaté pour préparer les actes aux fins de la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer tous les documents nécessaires y compris le protocole d'entente d'utilisation des équipements aux fins de la présente.

De plus, en conformité avec le protocole d'entente d'utilisation des équipements, le trésorier est autorisé à émettre les chèques à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées sur présentation de pièces justificatives à être soumises par le Service des loisirs, sports et vie communautaire.

Le trésorier est autorisé à puiser les fonds nécessaires pour les honoraires professionnels à même le poste budgétaire 02-99310 – Projets collectifs et ce, jusqu'à concurrence des montants disponibles et le trésorier est également autorisé à effectuer les écritures comptables nécessaires afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                  |
|--------------|----------------|-------------------------------------|
| 71040-511    | 78 080,40 \$   | Gestion des protocoles loc./espaces |
| 04-13493     | 5 059,60 \$    | TPS à recevoir ristourne            |

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2005.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**MME JOCELYNE HOULE**  
Maire suppléante et vice-présidente  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif